

C.S.E. Extra du 05 juin et informations diverses

édito Rien n'est simple dans la vie et parfois même les choses sont réellement compliquées !

Il est vrai que la pandémie de Covid-19 n'a pas été sans poser de problèmes et n'est malheureusement pas encore totalement jugulée, même si la situation s'améliore sensiblement, que nous sommes un peu plus rassurés et que nous avons renoué, en partie, avec une partie de nos libertés si importantes dans une démocratie.

La fameuse liberté chérie, si précieuse à Rouget de Lisle prend, dès lors, toute sa dimension, au-delà de notre hymne national, en particulier lorsque nous en sommes privés.

Aujourd'hui, nous avons quasiment toutes et tous retrouvé le chemin de nos ateliers, de nos chantiers et de nos bureaux.

« Où il y a la volonté, il y a un chemin », disait Lénine, Churchill ou Einstein selon la sensibilité de chacun. Cependant ce chemin est assez escarpé pour les uns, vraiment pénible pour les autres et très facile pour les derniers. Cette reprise d'activité s'est, pour le moment, excepté quelques problèmes à la marge, globalement bien passée même si la vigilance doit rester de mise.

Cette crise de la Covid pour respecter les préconisations des linguistes, nous fait découvrir au fur et à mesure, au-delà de l'aspect sanitaire, certains problèmes liés aux rémunérations, spécialement pour le personnel en maladie ou en accident du travail, mais aussi d'autres problèmes concernant la cohabitation parfois contrainte, les automatismes à créer pour appliquer les mesures barrières, les impacts liés à l'activité partielle qui sont loin d'être neutres et sans doute mieux mesurés, notamment la perte sèche de l'ordre de 400 euros/mois pour les salariés, perte qui pèse très lourdement dans l'équilibre du budget familial.

Dans ce florilège de vicissitudes, il y a aussi de bonnes nouvelles, spécialement en ce qui concerne notre activité notamment aux Grands Diamètres.

Toujours sur le plan de l'activité, espérons que le second tour des élections municipales qui se déroulera le 28 juin prochain, permettra de relancer le marché français de l'eau dès le mois de septembre. Le marché français pèse lourd dans les résultats de Saint Gobain PAM et un arrêt ou un ralentissement trop prolongé sur ce segment pourrait avoir des conséquences non-négligeables assez catastrophiques pour notre entreprise.

Consciente du danger, les dirigeants de Saint Gobain PAM ont adressé un courrier en ce sens aux différents acteurs politiques. Nous verrons bien si ce dossier trouve autant de grâce à leurs yeux que celui du partenariat. Rien n'est moins sûr ! L'avenir nous le dira !

La citation du mois ...

« De la baleine à la sardine et du poisson rouge à l'anchois dans le fond de l'eau chacun dîne d'un plus petit que soi ... ».

Francis Blanche

**Activité partielle et maladie : Rien ne va plus !
Message personnel au C.S.P. et à la Direction de
Saint Gobain PAM :**



RENDEZ L'ARGENT !

Au voleur ! Au voleur ! À l'assassin ! Au meurtrier ! Justice, juste ciel ! Je suis perdu, je suis perdu, je suis assassiné ! On m'a coupé la gorge, on m'a dérobé mon argent. La célèbre tirade d'Harpagon dans l'Avare de Molière reflète de manière assez fidèle le sentiment de certains salariés lorsqu'ils ont découvert le net à payer de leur salaire du mois d'avril.

Les élus CGT ont été alertés par plusieurs salariés en maladie ou accident du travail qui constataient des abattements très significatifs sur leurs rémunérations. Abattement de l'ordre de 800 euros en moyenne pour un arrêt d'un mois complet.

Il faut expliquer que l'abattement considéré comme normal devrait se situer aux alentours de 400 euros. Et encore, ce dernier est plus que discutable depuis les ordonnances Macron, nous y reviendrons plus tard.

Au-delà de l'abattement de 16 % lié à l'activité partielle, les salariés en arrêt ou en accident du travail se sont vus appliqués un taux de cotisations sociales différent que celui de l'activité partielle d'où un abattement de l'ordre de 30 %.

Autre problème, moins répandu et plus individuel, il semblerait que certains salariés en maladie ou en accident du travail dont le secteur avait repris le travail aient été maintenus en activité partielle !

Vos élus CGT ont donc remonté le problème à la direction générale afin que toutes les paies des salariés concernés soient vérifiées. En fonction des interlocuteurs que l'on sollicite, en local ou en central, ce « sur-abattement » proviendrait d'une erreur du C.S.P. et ce ne serait pas la première pour les uns, de l'application de consignes du Groupe Saint Gobain pour les autres.

Peu importe d'où vient le problème, réglez ça entre vous ! Avec les erreurs on apprend, avec le temps on comprend comme dirait l'autre.



La CGT se fait la porte-parole des salariés concernés et à l'instar de Ségolène Royal avec une certaine « bravitude », nous vous réclamons une chose simple : « rendez l'argent » !

Ces erreurs significatives de l'ordre de 400 euros en moyenne pour un mois d'arrêt sont en passe d'être corrigées, du moins nous l'espérons et les régularisations nécessaires seront faites prochainement et le plus tôt sera le mieux.

Ces anomalies pénalisantes, dont les salariés auraient pu se passer, ne concernent apparemment que le personnel en maladie pendant la période d'activité partielle.

La CGT suit avec une vigilance toute particulière ce dossier.

L'application contestable et contestée par la CGT de la circulaire du 02 avril 2020 :

Fin mars, les élus CGT ont demandé à la direction centrale d'appliquer les accords d'entreprise et la convention collective de la Sidérurgie qui prévoit, pour sa part, un taux d'indemnisation à 100% pendant la maladie, puis un taux dégressif, en fonction des droits acquis.

Pour la CGT, il est totalement injustifié d'appliquer le même taux pour la maladie que pour le chômage partiel, c'est à dire 84% du traitement net.

La CGT a rappelé à la direction que pour les Cadres, la convention collective nationale de la métallurgie était bien appliquée et que ces derniers percevaient bien 100% de leurs rémunérations pendant l'activité partielle, y compris en cas de maladie.

Ainsi, comment, pour les autres catégories professionnelles, ne pas appliquer la convention collective de la sidérurgie pour la maladie ou l'accord de mensualisation surtout depuis l'entrée en vigueur des ordonnances Macron !

Certes, l'accord de mensualisation ne prévoit rien pour le chômage partiel mais tant l'accord de mensualisation que la Convention Collective de la Sidérurgie définissent clairement un taux de maintien de salaire à 100% pour la maladie.

Suite au courrier de la CGT sur ce sujet, qu'il faut absolument déconnecter des erreurs expliquées au début de l'article, qui n'ont rien à voir avec le sujet, une négociation va s'ouvrir prochainement sur ce point précis.

La CGT espère obtenir des avancées permettant de limiter l'impact financier pour le personnel en maladie pendant le chômage partiel.



03.83.80.68.75

Contact



cgt.pam.stgobainpam@free.fr

http://cgtpam.reference-syndicale.fr

Compte rendu du C.S.E. extraordinaire du 05 juin 2020 ...

Un C.S.E. extraordinaire s'est déroulé le 05 juin pour consulter les membres sur différents sujets qui méritent bien quelques lignes dans le Pontam'Infos.

V.S.D. à la 7 mètres à partir du 08 juin :

Finalement la direction s'est ravisée, après avoir présenté un projet de VSD imposé à la 7 mètres, elle a opté pour un V.S.D. sur la base du volontariat. Bien lui en a pris, puisque comme quasiment à chaque fois, plus de salariés se sont portés volontaires que de places disponibles.

Les membres du C.S.E. se sont prononcés POUR la mise en place du V.S.D. à l'unanimité.

Consultation sur les dates des congés : faut pas pousser Mémé dans les ortilles !

La fixation des congés a fait couler beaucoup d'encre et gaspiller beaucoup de salive. Passage de quatre à trois semaines puis deux pour certains. Heureusement que le Code du Travail prévoit au moins 12 jours consécutives de mai à octobre et que nous avons des contraintes avec les Hauts-Fourneaux, sinon nous aurions pu craindre le pire : quatre semaines en décembre tant qu'on y est !

De plus, l'imbroglio entre la réduction imposée à quinze jours pour certains salariés, mais qui dans les faits sera réalisée sur la base du volontariat, n'a pas simplifié ce dossier était bien mal engagé, dès le départ.

Si la CGT peut comprendre les contraintes de livraison des clients, les retards accumulés avec la pandémie de Covid-19 et les difficultés à redémarrer le HF2, quinze jours de congés c'est quand même pas beaucoup pour se reposer. Au passage, la CGT en profite pour rappeler à quelques facétieux que le confinement ce n'était pas des vacances, loin de là !

Brèves de chantiers : fiche de paie et carreau cassé ...

Cette nouvelle rubrique fera son apparition de temps à autre dans le Pontam'Infos. Elle a pour but d'informer les salariés sur les interventions réalisées par vos délégués CGT pour régler différents problèmes rencontrés sur les chantiers.

Vernis 6 mètres : critiquer c'est bien, proposer c'est mieux !

Cette fois c'est promis, nous ne dirons pas de mal sur l'éventuel futur ancien responsable du Vernis ou pas beaucoup et si nous venions à « déraper », ça serait l'insu de notre plein gré.

La CGT écrit souvent sur les « déboires » actuels du Vernis 6 mètres, d'ailleurs certains responsables, nous le reproche, certes, jamais directement il est vrai, mais « la petite musique » s'installe : la CGT vous critiquez toujours, mais vous ne proposez jamais rien !

Après avoir échanger avec les salariés du Vernis, avec d'anciens salariés du secteur, du personnel de maintenance sur les difficultés actuelles de ce chantier, la CGT a demandé un entretien avec la Direction de l'Usine de PAM afin de faire des propositions permettant d'améliorer la situation et de résoudre certains problèmes rencontrés.

La CGT a demandé et obtenu la remise en place de la bâche qui permet de garder l'eau chaude lorsque l'on est obligé de vider le bac à eau.

Cette bâche avait été retirée lors des travaux et jamais

Le C.S.E. s'est prononcé de la manière suivante : 2 votes CONTRE (FO), 4 ABSTENTIONS (CFDT, CFTC, CGC) et aucun vote pour.

Tout le monde a regardé interloqué la délégation CGT qui n'a levé la main sur aucune des propositions. Effectivement, la CGT a refusé de prendre part au vote compte tenu de la manière dont ce dossier a été mené. Elle laisse la direction à son pouvoir d'organisation et d'en assumer les éventuelles conséquences. Soit dit en passant, le vote de la CGT n'aurait pas changé grand chose vu que l'avis du C.S.E. est purement consultatif.

Critères d'ordre de départ en Congés Payés :

Compte tenu de la situation particulière concernant les Congés cette année et chose quasiment inédite dans notre établissement, les élus CGT avaient demandé à la direction de fixer des critères d'ordre de départ en Congé.

Les critères présentés par la direction sont les suivants :

1. Les salariés n'ayant pu prendre en congés l'intégralité de la fermeture de l'Usine pour des raisons de contrainte de service.
2. Les salariés en situation de parent isolé.
3. Les salariés ayant des enfants mineurs à charge, un adulte handicapé ou une personne âgée en perte d'autonomie.
4. Les salariés dont le conjoint à des dates de congés payés imposés par son entreprise aux dates demandées.
5. Date d'ancienneté à Saint Gobain PAM.

Les membres du C.S.E. se sont prononcés de la manière suivante : 8 votes POUR (CGT), 6 ABSTENTIONS (FO, CFDT, CFTC, CGC).

La CGT a donné son accord sur les critères car ces derniers sont de nature à répondre aux besoins des salariés et respectent les prescriptions du Code du Travail.

remise on ne sait pas trop pourquoi ! Probablement que certains, peu rompus aux spécificités du Vernis, sans doute peu enclins à interroger le personnel, voire pire encore à écouter les suggestions de ces derniers, n'en voyaient pas l'utilité. Dunning-Kruger a visiblement encore frappé !

Quoiqu'il en soit, désormais, le temps d'arrêt de l'installation va être considérablement réduit lorsqu'il faudra vider le bac à eau.

Toujours au Vernis, la CGT a demandé la création d'une équipe de maintenance dédiée en contre-poste afin de régler tous les problèmes inhérents à un redémarrage. Certes cette proposition va à l'encontre du projet Maintenance, mais une équipe provisoire, avec des professionnels confirmés, le temps de fiabiliser l'installation, nous apparaît indispensable pour gagner en efficacité.

La direction a semblé très intéressé par cette proposition et va regarder s'il est possible de la mettre en œuvre rapidement.

Ergonomie du poste de machiniste 6 mètres :

Les élus CGT sont intervenus à la demande des machinistes 6 mètres, notamment ceux opérant aux machines 3 - 4 - 5. En effet, avec les noyaux UNIVERSAL, qui sont nettement plus lourds que les standards ou TAG, des problèmes liés aux poids des noyaux et aux différentes manipulations sont apparus.

Prime demandée, perplexité constatée ...

Tout le monde connaît la position tranchée et négative de la direction de Saint-Gobain sur le versement d'une prime pour tous les personnels.

M. NON



Néanmoins, en dépit de la situation économique difficile de Saint Gobain PAM, la CGT considère qu'un effort pourrait être réalisé dans notre entreprise.

A ce titre, et dans le cadre de la négociation annuelle portant sur les salaires et l'emploi prévu le 12 juin prochain, la CGT a demandé à la direction générale qu'une enveloppe spécifique soit dévolue pour le personnel qui a, en amont, participé à la mise en place des mesures sanitaires ainsi que pour tous les salariés qui par leur implication et leur présence ont accompagné et facilité le redémarrage de nos installations.

Affaire à suivre !!!

Réouverture de la permanence du C.S.E. :

La permanence du C.S.E. va rouvrir à partir du 12 juin 2020. Bien évidemment, il faudra respecter les gestes barrières et la distanciation sociale ainsi une seule personne ne sera autorisée à entrer côté Usine et une seule côté extérieur.

À noter à partir du 12 juin, la permanence du C.S.E. se déroulera uniquement les vendredis sur une plage horaire étendue (de 11h à 14h).



L'ergonomie du poste de travail n'est clairement pas adaptée et les risques à terme de troubles musculo-squelettiques reste assez significatifs. Pour les spécialistes des Maladies Professionnelles, ces risques se matérialisent dans le tableau N° 57.

Sur ce dossier et c'est à noter, la CGT n'a eu besoin d'interpeller la direction, les responsables du chantier notamment le Chef de Service ont été très réactifs. Comme quoi, en faisant preuve d'intelligence ...

Après un rendez-vous rapide sur le chantier la décision était prise de redescendre d'un rang les piles de noyaux, permettant de limiter les gestes avec les bras tendus vers le haut.

De plus, la CGT a demandé au responsable du secteur de se rapprocher du service médical afin de mettre en place des tables élévatoires permettant de limiter les mouvements vers le bas avec un poids significatif au bout des bras.

D'ailleurs, à condition de monter un dossier, il est probablement possible de se faire subventionner une partie de ces investissements par l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).